

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY
SEANCE DU 01 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix et le premier février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-six janvier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame Hélène Perrin.

Date de convocation : 26 janvier 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Thierry Julien – Valérie Ponsard – Bénédicte Nicolet – Yann Liotard – Denis Viscuso – Sylvain Melmoux – Philippe Faure.

Absents : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à M. Denis Viscuso).

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 08 février 2010

COMPTE RENDU

Ordre du jour

Délibération : Convention médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale Isère - Renouvellement.

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale propose à la commune de Laffrey de signer une nouvelle convention relative à l'organisation et à la cotisation de 0.45% de la masse salariale brute concernant le service Médecine Professionnelle et Préventive et permettant la mise à disposition d'un médecin du travail. Elle propose d'approuver cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer la convention médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale Isère.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Adhésion des communes de Saint-Martin-de-Clelles et de Notre-Dame-de-Vaulx au SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval).

Madame le Maire expose que lors de son Comité Syndical du 13 janvier 2010, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à l'adhésion des communes de Saint-Martin-de-Clelles et de Notre-Dame-de-Vaulx. Il appartient ensuite à chaque commune adhérente au Syndicat de se prononcer respectivement sur ces nouvelles adhésions afin de pouvoir y donner suite et procéder aux modifications statutaires nécessaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver l'adhésion des communes de Saint-Martin-de-Clelles et de Notre-Dame-de-Vaulx au SIGREDA.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Demande de DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour le renforcement et la mise en conformité du réseau de protection et de lutte contre les incendies.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que des travaux de renforcement et mise en conformité du réseau de protection et de lutte contre les incendies sont nécessaires. Une étude fait apparaître une dépense de 16 624,50 € H.T.

Elle présente les modalités de financement hors taxes :

FINANCEMENT	MONTANT H.T. DE LA SUBVENTION	TAUX
DGE	3 324,90	20,00%
<i>Sous total</i>	3 324,90	
Participation de la commune de Laffrey : autofinancement	13 299,60	80,00%
TOTAL	16 624,50	100,00%

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve les modalités de financement ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution de la Dotation Globale d'Equipement pour le renforcement de la défense incendie de la commune de Laffrey.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Demande de subvention au Conseil general de l'Isère pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur la voie communale de la Monta à Laffrey.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que des travaux de fourniture et pose de glissières de sécurité sur la route de la Monta sont nécessaires. Une étude de la part des services de l'Equipement de Vizille fait apparaître une dépense de 10 004,00 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à demander au Conseil général de l'Isère l'attribution d'une subvention pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur la voie communale de la Monta à Laffrey.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Demande de Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur la voie communale de la Monta à Laffrey.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que des travaux de fourniture et pose de glissières de sécurité sur la route de la Monta sont nécessaires. Elle présente les modalités de financement hors taxes :

FINANCEMENT	MONTANT H.T. DE LA SUBVENTION	TAUX
DGE	2 052,80	20,00%
DEPARTEMENT	5 132,00	50,00%
<i>Sous total</i>	7 184,80	
Participation de la commune de Laffrey : autofinancement	3 079,20	30,00%
TOTAL	10 264,00	100,00%

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve les modalités de financement ci-dessus et autorise Madame le Maire à demander l'attribution de la Dotation Globale d'Equipement à l'Etat pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur la voie communale de la Monta à Laffrey.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

DIVERS

Pour Information :

- Rappel de bonification indiciaire pour agent communal :

- Projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre :

- Contentieux commune de Laffrey et Mme Dovergne – compte rendu des conclusions de Maître Mouronvalle, avocat de la commune.

- Contentieux commune de Laffrey et Mme Gastineau – jugement du Tribunal d'Instance.

Fait et délibéré les mois jours et an que dessus et ont signé les membres présents.